



## Le libre accès des journalistes est un enjeu démocratique

A l'occasion d'une réunion publique à Lyon le 26 février, retransmise en direct sur BFM-TV, Jean-Luc Mélenchon a réitéré sa volonté de choisir les médias qu'il invite, ou non, à des conférences de presse.

Le SNJ, le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes rappellent avec force un des principes de la Déclaration des droits et devoirs des journalistes, dite Charte de Munich : « *Les journalistes revendiquent le libre accès à toutes les sources d'information et le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.* »

Un tel principe doit justement permettre à tous les médias, quelle que soit leur taille, leur support et leur ligne éditoriale, de traiter de sujets d'intérêt général. C'est également un gage de pluralisme seul à même d'informer correctement les citoyennes et les citoyens pour concourir au bon fonctionnement démocratique. Refuser la présence à une conférence de presse de nombreux journalistes professionnels, en les renvoyant vers un lien Youtube, est une restriction de l'accès à l'information.

Les médias ne sont évidemment pas exempts de critiques. Le SNJ, le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes manquent rarement l'occasion d'en émettre, à la fois pour la qualité de l'information et parce que celle-ci est bien souvent liée aux moyens et aux conditions de travail des rédactions que nous défendons au quotidien. Ces syndicats défendent l'exercice du droit d'informer, dont le cadre est rappelé par le Conseil de l'Europe, et par conséquent dénoncent les atteintes à la liberté d'expression et à la liberté des médias, y compris ceux diffusés en ligne, sans distinction.

En France, la liberté d'expression a des limites : celles définies par la loi. Les personnalités publiques, comme tout citoyen, peuvent saisir la justice si elles estiment que ces limites ont été franchies. Il n'est par contre pas acceptable de s'en prendre (quasi) nommément à un journaliste en public, en particulier quand cette profession est la cible de menaces graves et récurrentes.

Le SNJ, le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes rappellent enfin que les syndicats de journalistes ne sont pas la « *suite dorée de la bourgeoisie* ». Ce sont des organisations de militantes et de militants qui prennent parfois des risques pour défendre tous les jours, au plus près du terrain et dans tous types d'entreprises, leurs consœurs et confrères postés ou rémunérés à la pige, mensualisés ou précaires. Cela passe notamment par la nécessité de faire respecter la loi pour les salariés, de lutter contre le recours à l'auto-entrepreneuriat, de garantir l'indépendance des rédactions et de s'opposer à la concentration des médias.

Paris, le 27 février 2026